

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL

PETR Seine en Plaine Champenoise



Diagnostic – Volet Paysage

PAYSAGES

LES UNITES PAYSAGERES

Le paysage du territoire du SCoT du PETR Seine en Plaine Champenoise s'inscrit dans une classification issue du Référentiel des paysages de l'Aube, qui identifie six grandes unités paysagères à l'échelle du département fondées sur des caractéristiques communes liées à la géographie et à l'occupation humaine. Ces unités sont:

1. La Champagne Crayeuse
2. Le Pays d'Othe
3. La Plaine de Troyes
4. La Champagne Humide
5. Le Barrois
6. Les Vallées de la Seine et de l'Aube

Sur le territoire, les dynamiques paysagères sont principalement concernées par la Champagne Crayeuse (1) et les Vallées de la Seine et de l'Aube (6), ainsi que, dans une moindre mesure, par la Plaine de Troyes (2). Ces unités structurent l'identité du territoire et influencent ses enjeux d'aménagement, notamment en matière de préservation des paysages et d'intégration des développements futurs.

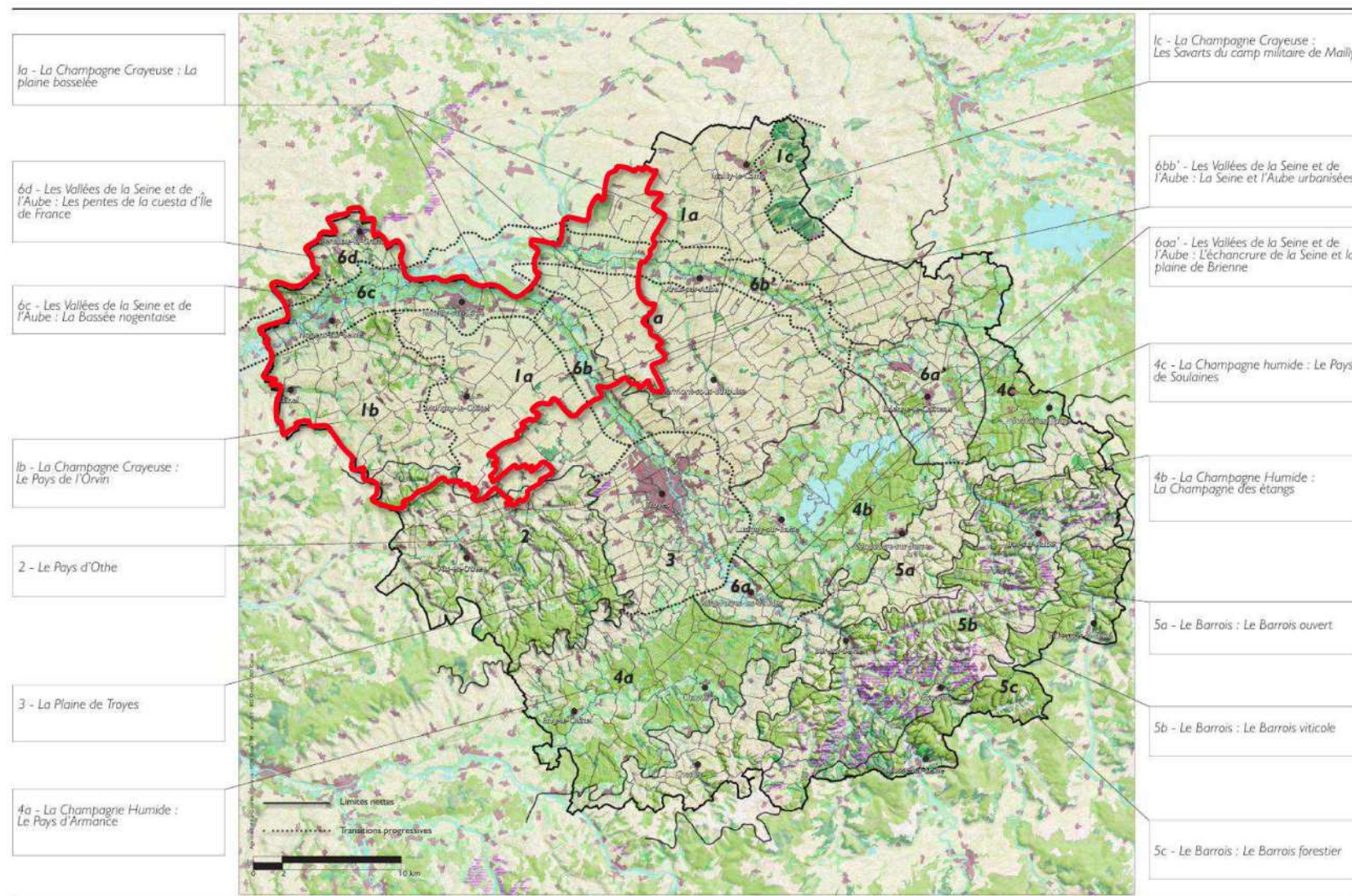
Au sein de ces 6 grandes unités, on distingue 16 sous-unités paysagères qui affinent la lecture du territoire en prenant en compte des variations locales plus marquées.

Le territoire est concerné par 7 sous-unités :

- La Champagne Crayeuse
 - 1a - La plaine bosselée
 - 1b - Le pays de l'Orvin
- Le Pays d'Othe
- Les Vallées de la Seine et de l'Aube
 - 6b - La Seine urbanisée de Troyes à Romilly-sur-Seine
 - 6b' - L'Aube urbanisée de Moline-sur-Aube à Etrelles-sur-Aube
 - 6c - La Bassée Nogentaise
 - 6d - Les pentes de la cuesta d'Île-de-France

Carte des unités paysagère de l'Aube (Source : Référentiel des paysages de l'Aube)

CARTE DES PAYSAGES DE L'AUBE



2.1 - LA CHAMPAGNE CRAYEUSE

I a. La plaine bosselée
I b. Le pays de l'Orvin
I c. Les savarts du camp militaire de Mully

Grands hêtres
Tronçons amputés

Sur le territoire 2 sous-unités de la Champagne Crayeuse se distingue : La plaine bosselée et le Pays de l'Orvin. Il s'agit de l'unité paysagère qui couvre la plus grande partie du territoire du SCoT.

La Plaine Bosselée se distingue par un relief doux et régulier, alternant vastes étendues planes et ondulations subtiles. Elle est marquée par une dominante de grandes cultures céréalières, qui façonnent un paysage largement ouvert, où l'arbre est quasi absent. L'eau, bien que peu visible, joue un rôle important dans la diversité des ambiances paysagères, notamment à travers de petits cours d'eau auprès desquels les villages se sont implantés.

Les villages, généralement groupés et implantés à intervalles réguliers, maillent le territoire de manière homogène. Quelques alignements d'arbres ponctuent cette plaine agricole, notamment au sommet des ondulations, servant ainsi de repères dans cet espace ouvert.

Quant au Pays de l'Orvin, il se distingue de la Plaine Bosselée par un relief plus animé, marqué par la présence de buttes témoins qui annoncent le Pays d'Othe. Ces reliefs, résultant de l'érosion, sont

Paysage du Pays de l'Orvin à Avant-les-Marcilly et Marcilly-le-Hayer (Source : Référentiel des paysages de l'Aube)



Implantation bâtie caractéristique positionnée régulièrement, perpendiculairement à la route, Avant-les-Marcilly.



Faonnement végétal dans la vallée de l'Orvin, autour du village de Marcilly-le-Hayer.

difficilement exploitables pour l'agriculture et sont ainsi recouverts de boisements, conférant à cette zone un paysage plus structuré et moins ouvert que le reste de la Champagne Crayeuse.

Les vallées verdoyantes qui creusent ce paysage accueillent les villages, renforçant une présence humaine bien intégrée au cadre naturel. Contrairement à la Plaine Bosselée, on observe ici une plus grande présence de l'arbre, notamment à travers des ripisylves et de nombreux bouquets de pins mélangés à des feuillus.

Les valeurs paysagères de la Champagne Crayeuse

La Champagne Crayeuse, bien que marquée par des variations locales, présente un ensemble de caractéristiques paysagères communes qui structurent son identité et influencent son évolution.

- Une structure végétale discrète mais essentielle : Le paysage, largement ouvert et dominé par les cultures céréalières, est ponctué par une végétation rare mais structurante. Quelques alignements d'arbres marquent les reliefs et les bords de routes, tandis que des bouquets boisés ou des arbres isolés apportent du contraste à la monotonie de la plaine.
- Des reliefs singuliers qui rythment le paysage : L'immensité agricole est ponctuée par des talwegs, petites vallées verdoyantes qui découpent le plateau, et par des buttes témoins, collines isolées souvent boisées qui annoncent la transition vers le Pays d'Othe. Ces éléments topographiques apportent du relief et diversifient le paysage.
- Un parcellaire agricole marqué par les saisons : L'agriculture façonne une mosaïque colorée qui évolue au fil de l'année. La régularité du parcellaire et l'alternance des cultures créent un paysage dynamique, en constante mutation malgré une structure globalement homogène.

- Un patrimoine architectural ancré dans le territoire : Les villages, implantés régulièrement, conservent une architecture traditionnelle avec des fermes aux volumes massifs et aux matériaux locaux. La présence de petites tuiles arrondies caractéristiques renforce cette identité bâtie, bien intégrée dans le paysage.
- Une transition paysagère autour des villages : Les bourgs sont entourés de ceintures végétales qui adoucissent leur intégration dans la plaine. Quelques alignements d'arbres, notamment de platanes en bord de route, viennent structurer les perspectives et marquer les transitions entre les différentes unités paysagères.

Les problématiques de la Champagne Crayeuse

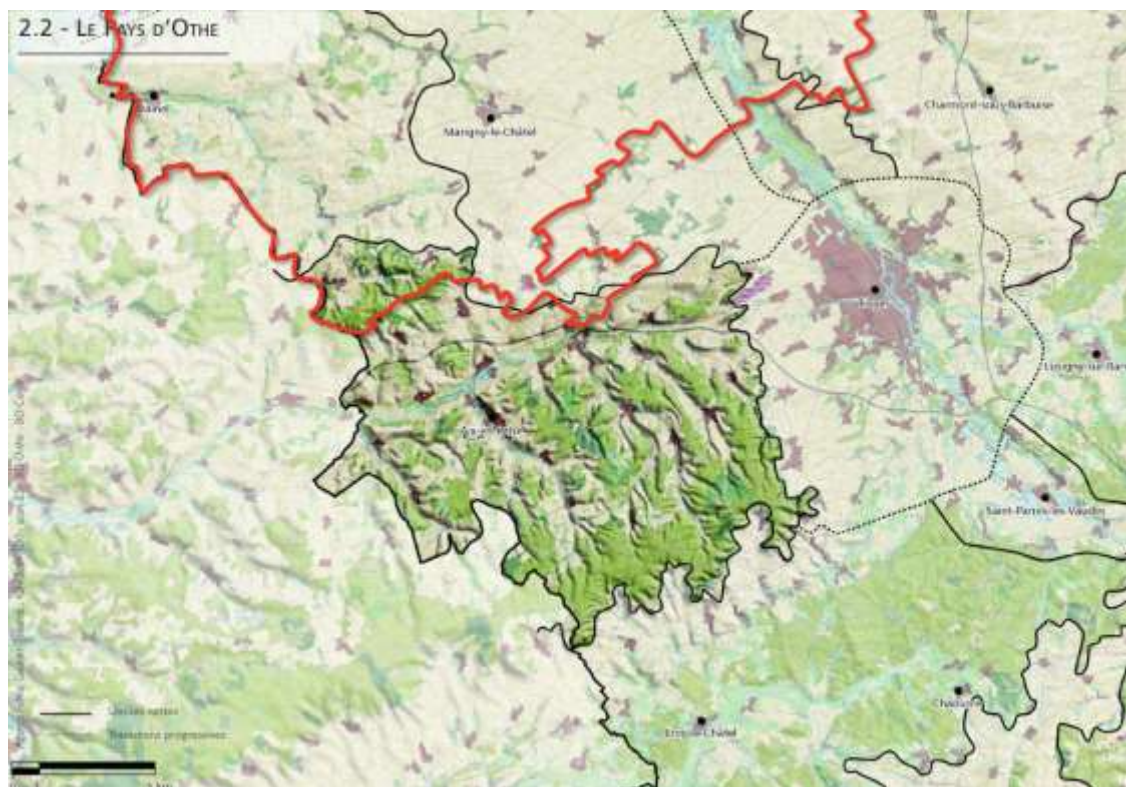
- Une perte de diversité écologique et paysagère : L'intensification des pratiques agricoles entraîne une homogénéisation du paysage, accentuée par la disparition des chemins ruraux et des arbres d'alignement. Après les labours, les vastes étendues deviennent monotones, tandis que la pollution des eaux souterraines fragilise les écosystèmes.
- Une standardisation progressive des villages : L'urbanisation mal maîtrisée efface progressivement les transitions végétales entre les villages et l'espace agricole. Les extensions, souvent peu intégrées, déstructurent les formes traditionnelles, tandis que l'architecture contemporaine manque parfois d'ancrage local. Les traversées de villages restent peu adaptées aux déplacements doux.
- Une saturation visuelle par les réseaux aériens : Dans ce paysage largement ouvert, les infrastructures verticales deviennent particulièrement marquantes. L'implantation de pylônes et la multiplication des parcs éoliens, souvent associés aux lignes à haute tension, alourdissent l'horizon et modifient la perception du territoire.

Les enjeux urbains de la Champagne Crayeuse

La Champagne Crayeuse possède un patrimoine architectural de qualité, mais les villages tendent à se banaliser sous l'effet d'une architecture stéréotypée et d'une transformation des espaces publics privilégiant la voiture. Cette évolution altère l'identité des bourgs et leur intégration paysagère dans un territoire marqué par de vastes étendues agricoles.

L'enjeu est de préserver la singularité des villages tout en maîtrisant leur développement. L'identification précise des zones d'urbanisation permettra de limiter l'étalement et de renforcer la cohérence entre bâti et paysage. Une architecture contemporaine soignée, en lien avec les spécificités locales, et une meilleure organisation des espaces publics favoriseront un cadre de vie plus harmonieux et durable.

Cartographie du Pays d'Othe (Source : Référentiel des paysages de l'Aube)



Le Pays d'Othe

Le Pays d'Othe est marqué par un paysage vallonné où alternent grandes cultures, vergers résiduels et boisements denses sur les hauteurs. L'habitat se structure autour de villages-rues installés dans les fonds de vallons, caractérisés par une architecture influencée par la Bourgogne. Ce territoire présente une forte diversité végétale et une relation étroite entre l'eau et le bâti, notamment à travers ses cours d'eau bordés de ripisylves. Quelques communes au Sud-Ouest du territoire sont concernées par cette unité paysagère.

Les valeurs paysagères du Pays d'Othe

- Une forte présence de l'eau et des ripisylves : Les cours d'eau structurent le paysage et apportent une diversité écologique et visuelle. Leurs ripisylves forment des corridors de végétation qui contrastent fortement avec les collines agricoles, offrant des ambiances pittoresques et riches en biodiversité.
- Un maillage végétal dans l'espace agricole : Malgré la prédominance des grandes cultures, le paysage reste marqué par des éléments végétaux dispersés. Des haies, des arbres isolés et quelques vergers de plein champ ponctuent les parcelles, préservant une certaine diversité et atténuant l'uniformité des champs cultivés.
- Des routes intégrées au relief : Le réseau routier épouse les ondulations du terrain et suit les courbes naturelles des vallées, offrant des perspectives variées sur les paysages traversés. Certaines routes, en balcon, dévoilent des panoramas marquants, notamment vers la Champagne Humide.
- Une diversité et une richesse forestière : Les collines du Pays d'Othe sont largement boisées, avec une grande variété d'essences mêlant feuillus, conifères et arbustes. Cette diversité végétale s'accompagne d'une faune riche, renforçant l'intérêt écologique du

territoire et la complexité des lisières qui marquent les transitions entre forêt et cultures.

- Un patrimoine architectural et urbain cohérent : L'organisation du bâti suit une trame historique lisible, avec des villages-rues implantés perpendiculairement aux routes et aux cours d'eau. Les silhouettes bâties sont souvent bien groupées, créant une relation ouverte et fluide entre l'espace public et l'espace privé. L'architecture locale, influencée par la Bourgogne, participe à l'identité du territoire.
- Des villages intégrés à leur environnement
Les bourgs sont bordés de ceintures végétales composées de prairies, ripisylves et anciens vergers, qui assurent une transition douce avec les paysages agricoles. Les espaces publics, modestement aménagés, conservent une simplicité rurale avec des chaussées étroites et des bas-côtés enherbés qui renforcent le caractère naturel du cadre bâti.
- Un relief structurant et harmonieux : Les collines douces et ondulées façonnent l'identité du Pays d'Othe. Leur succession régulière, marquée par des vallées parallèles à fond large et arrondi, crée un rythme paysager qui oriente les vues et structure les implantations humaines.

harmonie entre espaces bâtis, agricoles et naturels en définissant clairement les limites urbaines. Le développement futur doit s'appuyer sur une architecture contemporaine respectueuse des formes traditionnelles et bien intégrée au paysage.

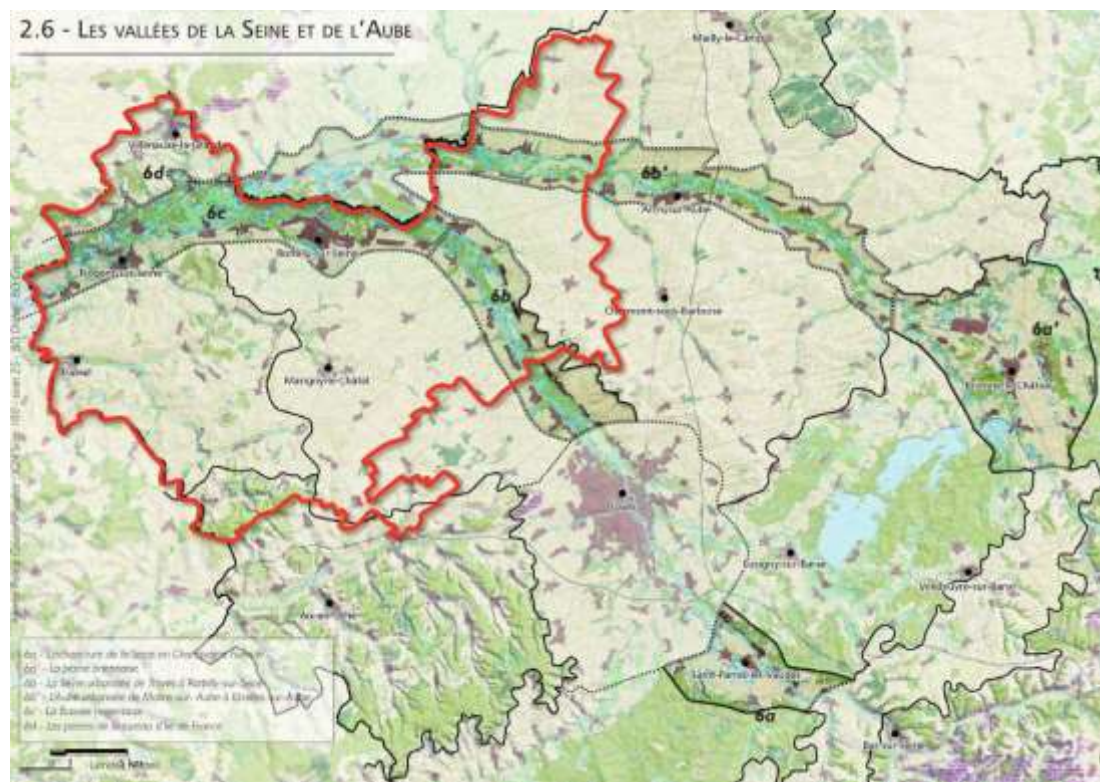
Les problématiques du Pays d'Othe

- Une simplification progressive des paysages agricoles : L'extension des grandes cultures entraîne la disparition des vergers et prairies, appauvrissant la diversité paysagère. Le manque d'entretien des ripisylves réduit leur rôle écologique et visuel dans la structuration du territoire.
- Une banalisation des villages et des routes : Les extensions urbaines mal intégrées effacent progressivement les transitions naturelles entre le bâti et l'espace agricole. Le manque d'entretien du bâti traditionnel et la standardisation des traversées de villages renforcent cette perte d'identité.
- Une fermeture des vallées et vallons : L'implantation massive de peupleraies en fond de vallée et le manque d'entretien des ripisylves ferment progressivement les paysages, limitant les vues et altérant la diversité des milieux naturels.

Les enjeux urbains du Pays d'Othe

Le Pays d'Othe possède un patrimoine architectural et urbain de qualité, avec des villages-rues bien structurés. La gestion de l'urbanisation doit préserver cet équilibre en maîtrisant l'implantation du bâti pour éviter une extension mal intégrée. L'enjeu est de maintenir une

Cartographie des Vallées de la Seine et Aube (Source : Référentiel des paysages de l'Aube)



Une forte présence de l'eau et des ripisylves : Les vallées de la Seine et de l'Aube se caractérisent par un relief doux et peu marqué, où l'eau joue un rôle structurant dans l'organisation des paysages et des activités humaines. Elles offrent un équilibre entre espaces naturels, agricoles et urbains, avec une forte imbrication de ces usages. L'agriculture y est spécifique et adaptée aux conditions de la vallée, tandis que l'urbanisation s'est historiquement concentrée le long des cours d'eau, accueillant les principales villes du territoire.

Sur le territoire du SCoT, plusieurs sous-unités de cette grande entité paysagère sont concernées : 6b - La Seine urbanisée de Troyes à Romilly-sur-Seine, 6b' - L'Aube urbanisée de Moline-sur-Aube à Étrelles-sur-Aube, 6c - La Bassée Nogentaise et 6d - Les pentes de la cuesta d'Île-de-France. Ces secteurs présentent des enjeux spécifiques liés à l'urbanisation, à la gestion des milieux aquatiques et forestiers, ainsi qu'à la préservation de la diversité paysagère et écologique.

La Seine et l'Aube urbanisées

Ces vallées sont marquées par une urbanisation linéaire où les villages-rues s'étirent le long des routes, tout en restant bien distincts les uns des autres. L'eau y structure l'implantation des bourgs, offrant des sites urbains de qualité en relation directe avec la Seine et

Les Vallées de la Seine et de l'Aube

Paysage de la Cuesta d'Ile-de-France à Nogent-sur-Seine (Source : Référentiel des paysages de l'Aube)



Paysage de la Seine et l'Aube urbanisée proche de Saint-Mesmin et Savières (Source : Référentiel des paysages de l'Aube)

l'Aube. Les routes traversant ces villages conservent une échelle mesurée et sont souvent accompagnées d'un couvert végétal, apportant une douceur paysagère. Les limites des villages sont nettes, soulignées par des ceintures végétales qui assurent une transition harmonieuse entre le bâti et les espaces agricoles ou naturels.

La Bassée Nogentaise

Cette sous-unité est dominée par la présence de l'eau, avec un réseau dense de zones humides et de clairières



Léger pli basé indiquant la vallée de la Seine; depuis Saint-Mesmin vers Rilly-Sainte-Syre.



Belle ceinture végétale autour du village de Savières, permettant d'intégrer les nouvelles constructions au centre ancien.

verdoyantes qui contrastent avec la Champagne Crayeuse voisine. Les peupleraies marquent fortement le fond de vallée,

créant un paysage boisé et fermé. L'implantation des villages et des villes est en lien direct avec l'eau, intégrant souvent des berges aménagées ou des zones inondables. La centrale nucléaire constitue un repère visuel majeur, omniprésent dans le paysage, accentuant la dualité entre nature préservée et infrastructures industrielles.

La cuesta de l'Île-de-France

Ce paysage se distingue par un relief marqué où un coteau s'étage en paliers successifs. Sur ses pentes, la grande culture domine, tandis que les boisements se concentrent sur les sommets. Quelques rideaux de cultures subsistent sur certaines pentes, apportant de la variété au paysage. Les villages y sont bien distincts et isolés au sein d'un espace agricole ouvert, renforçant l'impression d'un paysage structuré et peu fragmenté.

Les valeurs paysagères des Vallées de la Seine et de l'Aube

- Un patrimoine architectural et urbain de grande qualité : Les villes et villages de la vallée bénéficient d'un bâti soigné et bien intégré à leur environnement. L'eau y est mise en valeur à travers des canaux, ponts, lavoirs et ouvrages hydrauliques qui participent à l'identité du territoire et renforcent le lien historique entre les activités humaines et les cours d'eau.
- Des structures végétales qui rythment l'espace agricole et les infrastructures : Le paysage est marqué par une diversité végétale qui accompagne les routes et les espaces agricoles. Haies, petits bois et arbres isolés ponctuent les cultures, tandis que les prairies s'étendent au contact de l'eau, favorisant une transition douce entre les milieux naturels et cultivés.
- Des ceintures végétales qui soulignent les villages : La lisière des villages est souvent marquée par des zones végétalisées qui adoucissent la transition entre le bâti et le paysage environnant. Ces ceintures de vergers, jardins et prairies pâturées prolongent la silhouette du village et assurent une cohérence paysagère.
- Des villages à l'image jardinée : L'espace public et l'espace privé s'entrelacent grâce à une forte présence du végétal dans les bourgs. Les jardins débordent sur la rue, avec des plantations au pied des façades et des trottoirs enherbés. Les clôtures, souvent transparentes, permettent une relation ouverte entre les espaces, tandis que les places sont souvent plantées, renforçant l'ambiance verte des villages.
- Une agriculture diversifiée et structurante : Les cultures, prairies et vergers cohabitent dans un équilibre qui préserve la diversité paysagère. Cette association

entre différentes pratiques agricoles apporte des variations dans les textures et les couleurs du territoire, évitant l'uniformisation du paysage.

- Des routes qui valorisent le paysage : Les voies de circulation suivent le relief naturel, offrant des parcours variés qui mettent en valeur les paysages traversés. L'intégration discrète du mobilier routier et la présence végétale renforcent l'harmonie entre infrastructures et environnement.
- Une eau omniprésente et variée : Le territoire est marqué par une grande diversité de milieux aquatiques : méandres de la Seine et de l'Aube, canaux, biefs, étangs et mares. Les zones humides et marais de la Bassée jouent un rôle essentiel dans l'équilibre écologique et la richesse des paysages fluviaux.

Les problématiques des Vallées de la Seine et de l'Aube

- Un appauvrissement architectural dans les villes : L'urbanisation périurbaine altère progressivement l'identité paysagère des villes comme Nogent-sur-Seine ou Romilly-sur-Seine. Les tentatives d'extensions en « épaisseur » s'adaptent mal aux villages-rues, tandis que le bâti ancien souffre d'un manque d'entretien. Les continuités urbaines prennent des formes banalisées, et les traversées de villages sont souvent trop routières et inadaptées aux mobilités douces.
- Une fermeture des paysages de la vallée : La progression des peupleraies obstrue les vues et homogénéise le paysage, réduisant la diversité des ambiances et la richesse écologique des milieux. Cette densification végétale limite également la perception de la vallée et de ses éléments structurants.

- Un appauvrissement des milieux naturels : De nombreux étangs issus d'anciennes gravières sont aujourd'hui privatisés et peu valorisés, limitant leur intérêt paysager et écologique. Les berges des cours d'eau, souvent laissées sans mise en valeur, manquent d'aménagements qui permettraient de renforcer leur rôle dans l'identité de la vallée.
- Des infrastructures au traitement trop fonctionnel dans un contexte naturel : Certains aménagements récents nuisent à l'harmonie paysagère du territoire. La RD 40 présente un mobilier routier inadapté à son environnement, tandis que le canal de la Haute-Seine souffre d'interventions peu en accord avec le caractère rural des paysages qu'il traverse.

Les enjeux urbains des Vallées de la Seine et de l'Aube

Les Vallées de la Seine et de l'Aube concentrent un patrimoine architectural et urbain de grande qualité, notamment dans les centres anciens. Cependant, les périphéries des villes comme Troyes et Romilly-sur-Seine voient émerger de nouveaux paysages urbanisés, souvent caractérisés par des lotissements standardisés et des zones d'activités peu intégrées. Parallèlement, l'architecture des villages tend à se banaliser, avec une perte de qualité des espaces publics, souvent aménagés en faveur de la voiture au détriment des ambiances paysagères et piétonnes.

Les orientations visent à trouver un équilibre entre urbanisation, espaces naturels et terres agricoles. Une gestion plus rationnelle de l'espace doit permettre de limiter l'étalement urbain en privilégiant des formes de construction économes en foncier et adaptées aux caractéristiques locales. L'identification claire des sites d'implantation du bâti et le renforcement des limites entre les zones urbanisées et les paysages agricoles ou naturels contribueront à préserver la cohérence du territoire.

L'urbanisme doit aussi s'attacher à promouvoir une architecture contemporaine de qualité, respectueuse des spécificités locales, tout en améliorant la qualité des espaces publics pour redonner une place aux mobilités douces. Enfin, le soutien à l'agriculture aux portes des villes représente un enjeu clé : encourager des filières agricoles spécifiques comme le maraîchage, les vergers ou les plantes aromatiques en lien avec les quartiers riverains permettrait d'ancrer l'urbanisation dans une dynamique plus durable et paysagèrement harmonieuse.

L'ÉVOLUTION DU PAYSAGE

Le paysage du territoire du SCoT est en constante évolution sous l'effet de plusieurs dynamiques majeures. L'intensification des pratiques agricoles, l'urbanisation en extension, la réduction des espaces naturels sous la pression des usages humains et le développement des infrastructures de transport et d'énergie transforment les équilibres paysagers.

Ces mutations impactent différemment les unités paysagères du territoire. En Champagne Crayeuse, la simplification des paysages agricoles réduit la diversité des structures végétales et modifie la relation entre les villages et l'espace cultivé. Dans les Vallées de la Seine et de l'Aube, l'urbanisation croissante tend à la banalisation du paysage, tandis que l'évolution des milieux naturels ferme progressivement les perspectives visuelles. L'identité paysagère du Pays d'Othe se transforme face à l'évolution des pratiques agricoles et l'abandon des vergers.

Face à ces évolutions, plusieurs enjeux se dégagent. La question agricole pose celle du maintien d'un paysage diversifié et structuré face à la pression des grandes cultures. L'urbanisation pose le défi de la préservation de l'identité des bourgs tout en accompagnant leur développement. Les espaces naturels sont confrontés à la nécessité de concilier protection écologique et évolutions des pratiques humaines. Enfin, la place des infrastructures dans le paysage soulève des défis d'intégration et d'impact visuel.

Exemple de simplification des paysages agricoles à Marcilly-le-Hayer (Source : Référentiel des paysages de l'Aube)



Evolution de la taille des parcelles agricoles à Marcilly-le-Hayer entre 1948 et 2007



Une simplification des paysages agricoles

Les paysages agricoles du territoire du SCoT SPC ont connu une profonde transformation sous l'effet de l'évolution des pratiques agricoles et de la restructuration des exploitations. L'agrandissement des parcelles a entraîné la disparition progressive des haies, bosquets et arbres isolés, réduisant la diversité paysagère et affaiblissant les continuités écologiques. Ce phénomène est particulièrement marqué en Champagne Crayeuse, où les grandes cultures dominent désormais un paysage ouvert et homogène, autrefois rythmé par des éléments végétaux.

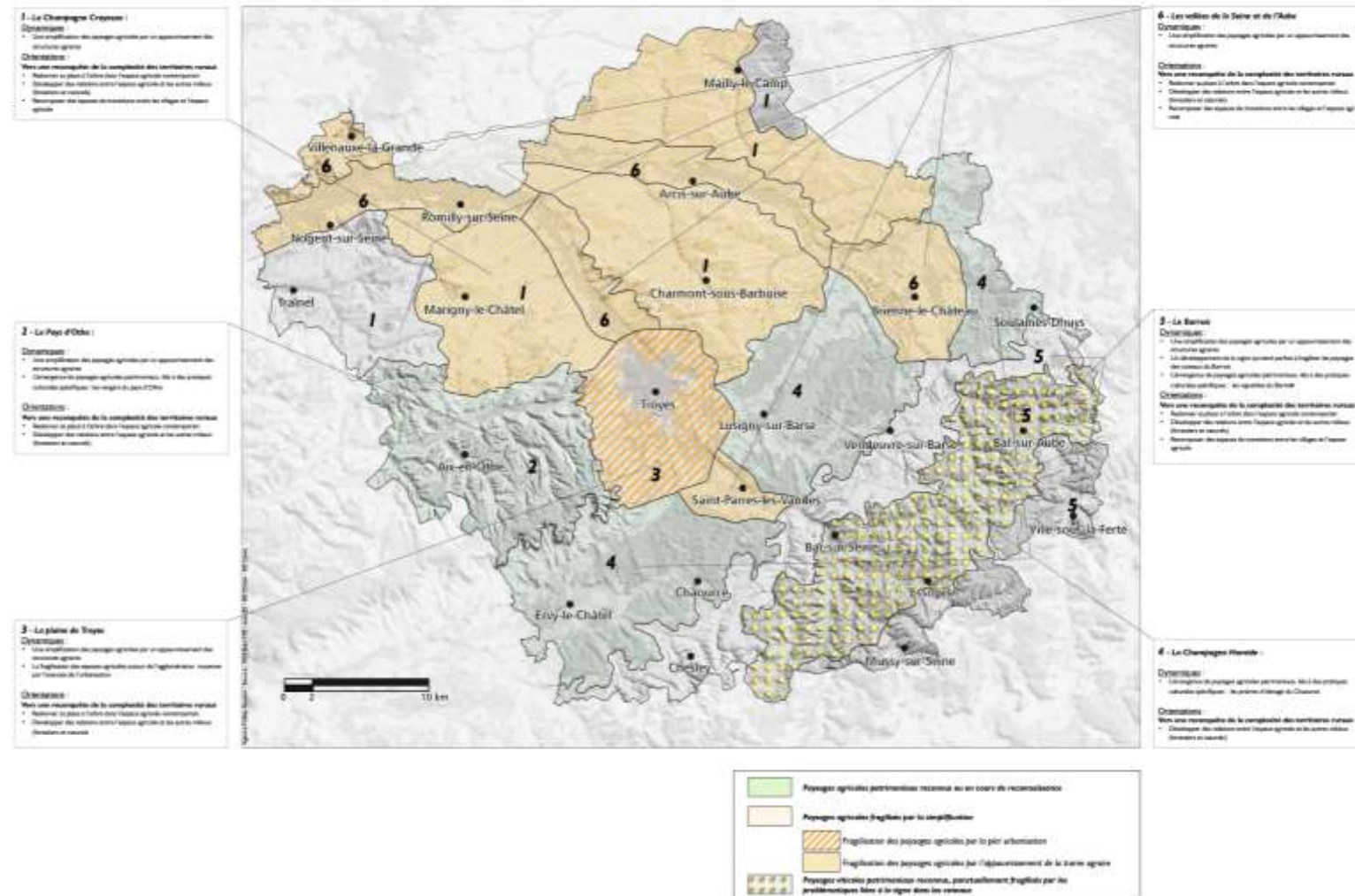
Parallèlement, la disparition des arbres d'alignement le long des routes et des chemins agricoles a accentué l'impression de linéarité et de monotonie des espaces cultivés. Dans les Vallées de la Seine et de l'Aube, l'expansion des peupleraies dans le fond des vallées contribue également à une fermeture progressive du paysage, réduisant les vues et homogénéisant les ambiances.

Certains paysages agricoles patrimoniaux connaissent aussi une transformation marquée. En Pays d'Othe, la régression des vergers de haute tige réduit la transition entre les espaces cultivés et les boisements, modifiant l'organisation paysagère traditionnelle. Ces vergers, autrefois omniprésents, disparaissent sous l'effet du recul de certaines filières agricoles et du changement des modes de production.

L'ensemble de ces évolutions traduit une simplification des paysages agricoles, marquée par une homogénéisation

CARTE DE SYNTHÈSE DES ENJEUX AGRICOLES PAR UNITÉS DE PAYSAGE DANS L'AUBE

DDT 10



croissante des espaces et une réduction des structures paysagères qui assuraient autrefois un équilibre entre agriculture, nature et cadre bâti.

Exemple des effets de l'urbanisation sur le paysage à Nogent-sur-Seine et Romilly-sur-Seine (Source : Référentiel des paysages de l'Aube)



A Nogent-sur-Seine, le centre-ville a très peu changé depuis le début du XX^{ème} siècle, mais la voiture a largement modifié l'usage et la perception des espaces publics.



Une urbanisation linéaire et dendritique qui déstructure l'entrée de Romilly-sur-Seine.

Une fragilisation des paysages par l'urbanisation

L'urbanisation en périphérie des villes et des villages a progressivement grignoté les espaces agricoles, modifiant l'équilibre entre les territoires bâtis et cultivés. L'extension des zones résidentielles, industrielles et commerciales s'est souvent faite aux dépens des terres agricoles, notamment autour des pôles urbains comme Troyes, Romilly-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, mais aussi à la périphérie de certains villages des Vallées de la Seine et de l'Aube et du Pays d'Othe.

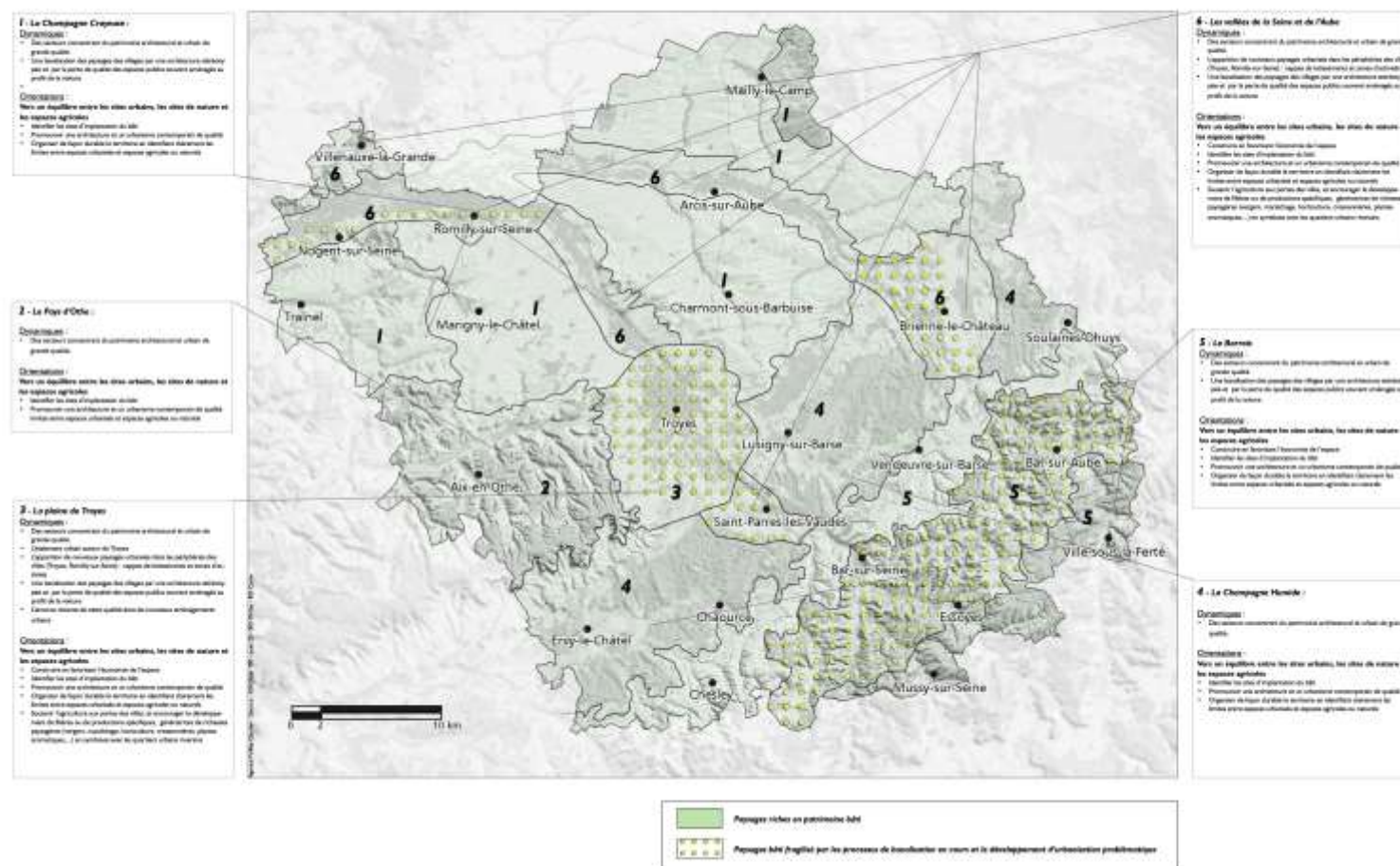
Cette transformation a conduit à une rupture progressive entre les espaces urbains et agricoles, avec des transitions de plus en plus brutales. Autrefois entourés de prairies, de vergers ou de haies, les villages sont aujourd'hui directement bordés par des lotissements ou des infrastructures routières, ce qui altère leur relation avec le paysage environnant. Cette évolution est particulièrement marquée en Champagne Crayeuse, où l'urbanisation s'étend sur des terrains plats, facilitant l'emprise foncière au détriment des cultures.

L'artificialisation des terres a également des conséquences sur les continuités écologiques et hydrologiques. L'augmentation des surfaces imperméabilisées fragilise le fonctionnement des sols agricoles et peut perturber les dynamiques hydriques, notamment dans les vallées. La réduction des terres agricoles limite aussi la capacité du territoire à préserver une agriculture locale de qualité, notamment pour des productions spécifiques comme les vergers du Pays d'Othe.

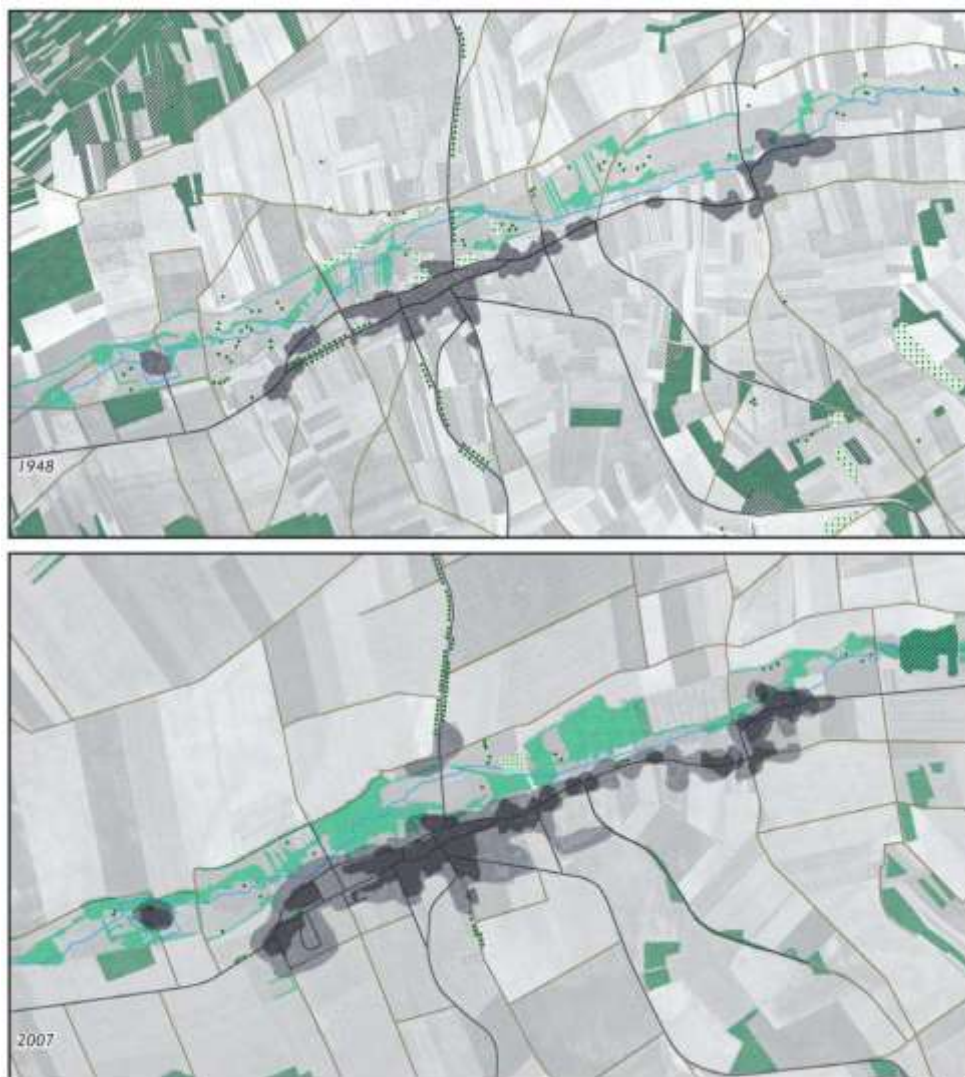
Enfin, cette urbanisation diffuse contribue à une banalisation du paysage rural, avec des formes d'aménagement souvent standardisées qui effacent les spécificités locales et rendent les limites entre ville et campagne de moins en moins lisibles.

CARTE DE SYNTHÈSE DES ENJEUX URBAINS PAR UNITÉS DE PAYSAGE DANS L'AUBE

DDT 10



Exemple de la fragmentation des espaces naturels à Marcilly-le-Hayer (Source : Référentiel des paysages de l'Aube)



Évolution de la peupleraie à Marcilly-le-Hayer entre 1948 et 2007

Une réduction et une fragmentation des espaces naturels

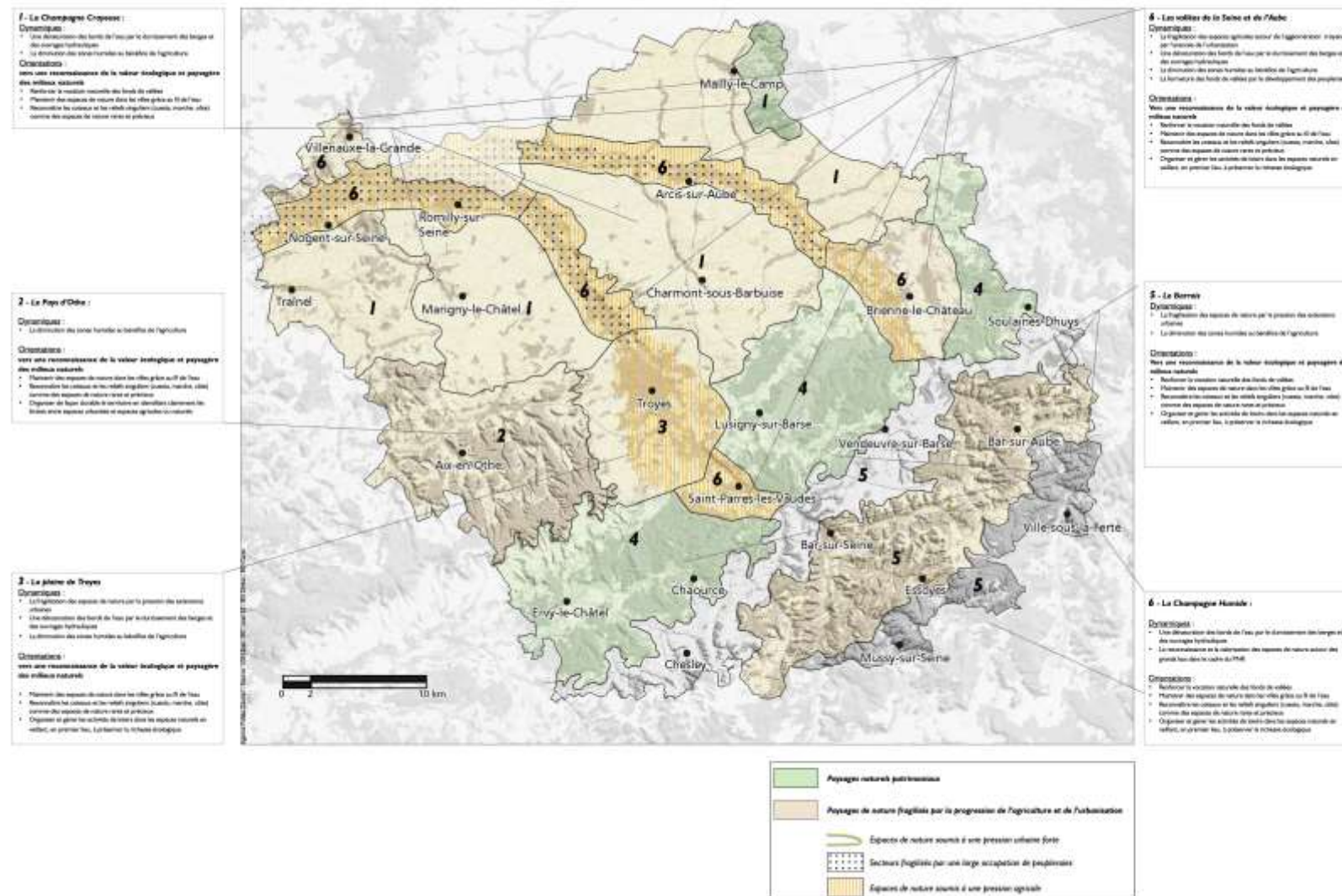
Les espaces naturels du territoire du SCoT SPC sont soumis à des pressions croissantes liées à l'urbanisation, à l'intensification des pratiques agricoles et au développement des infrastructures. Ces dynamiques entraînent une réduction et une fragmentation des milieux naturels, compromettant leur diversité écologique et leur rôle dans l'organisation des paysages.

L'extension des peupleraies dans les vallées homogénéise les paysages et réduit les connexions entre les milieux aquatiques et terrestres, tandis que la suppression des haies, bosquets et mares dans les plaines agricoles accentue l'uniformisation des grandes cultures, notamment en Champagne Crayeuse. Parallèlement, la disparition progressive des vergers traditionnels et prairies pâturées appauvrit les transitions paysagères et affaiblit les continuités écologiques.

Ces transformations modifient profondément la structure des paysages et accentuent la fragmentation des habitats naturels, limitant la biodiversité et perturbant les équilibres écologiques. L'évolution des usages et le manque d'entretien de certains espaces naturels participent à cette dynamique, posant un enjeu majeur de préservation des continuités écologiques et des paysages identitaires.

CARTE DE SYNTHÈSE DES ENJEUX NATURELS PAR UNITÉS DE PAYSAGE DANS L'AUBE

DDT 10



Exemples d'impact des infrastructures sur le paysages proche de Nogent-sur-Seine (Source : Référentiel des paysages de l'Aube)



Silhouette de la centrale nucléaire, très massive et visible de très loin.



Peupleraies à différents stades de maturité, à l'amont de Nogent-sur-Seine.

Un impact croissant des infrastructures sur les paysages

Le développement des infrastructures de transport et d'énergie modifie en profondeur les paysages du territoire du SCoT SPC, avec des effets particulièrement visibles dans les espaces ouverts et les vallées. L'implantation de nouveaux réseaux routiers, ferroviaires et électriques génère des ruptures paysagères, accentuant la fragmentation du territoire et l'uniformisation de certains secteurs.

Dans les plaines agricoles, les infrastructures routières s'imposent comme des éléments dominants, accentués par la disparition progressive des arbres d'alignement et des haies qui atténuaient autrefois leur impact visuel. Les grands axes, souvent bordés d'aménagements fonctionnels, marquent le paysage par leur linéarité et leur standardisation.

Dans les vallées, la superposition des infrastructures – routes, voies ferrées, lignes à haute tension – crée un effet de saturation, en particulier dans les secteurs urbanisés. L'accumulation de pylônes et l'implantation de parcs éoliens modifient les horizons et renforcent l'artificialisation des paysages, notamment en Champagne Crayeuse et dans les Vallées de la Seine et de l'Aube.

Ces évolutions soulèvent des enjeux en matière d'intégration paysagère, alors que les infrastructures occupent une place de plus en plus marquée dans le territoire. Leur déploiement doit être pris en compte dans une réflexion globale sur la

lisibilité et la préservation des paysages, afin de limiter les effets de coupure et de standardisation qui peuvent en découler.

CARTE DE SYNTHÈSE DES ENJEUX LIÉS AUX INFRASTRUCTURES PAR UNITÉS DE PAYSAGE DANS L'AUBE

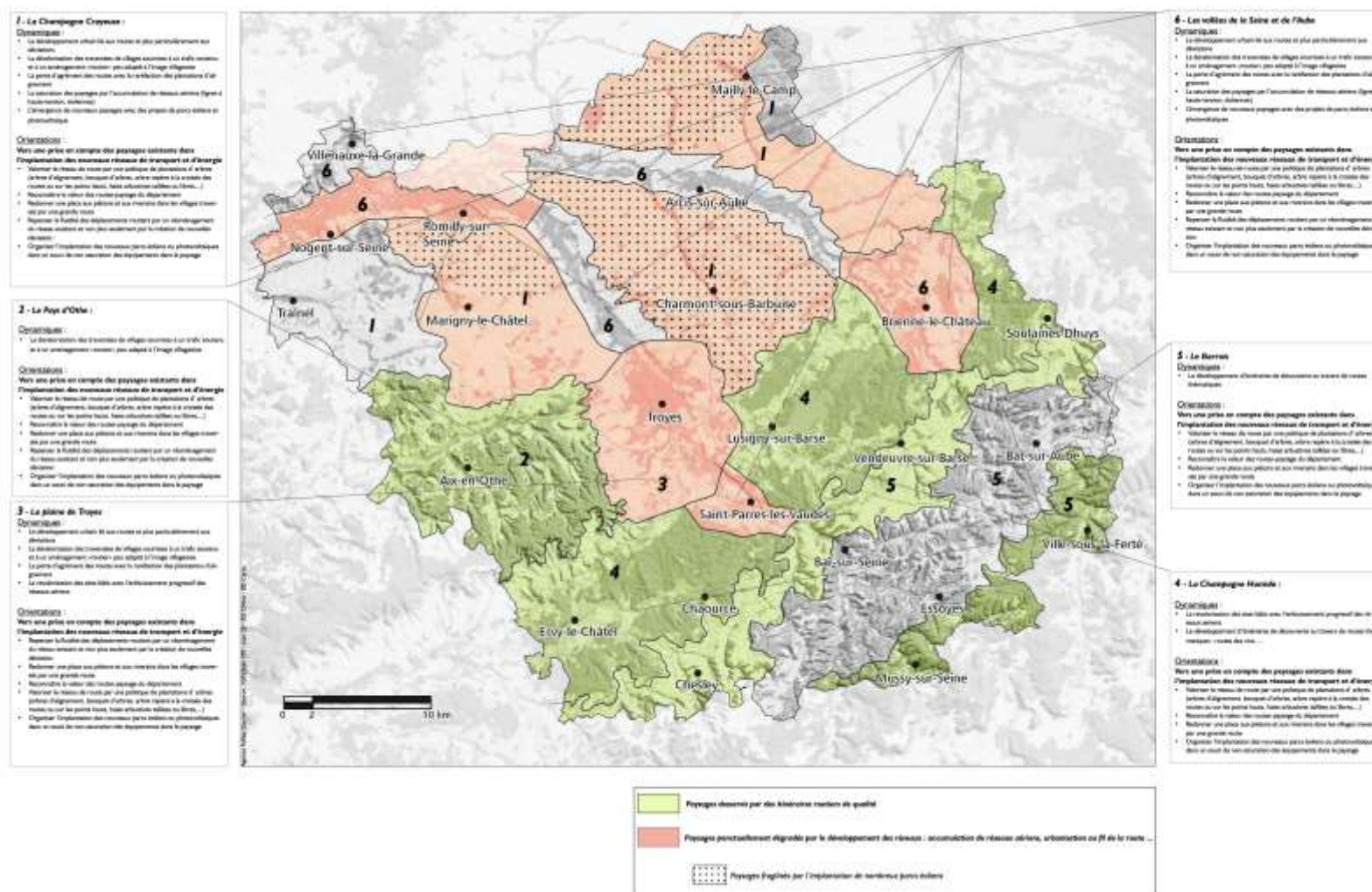
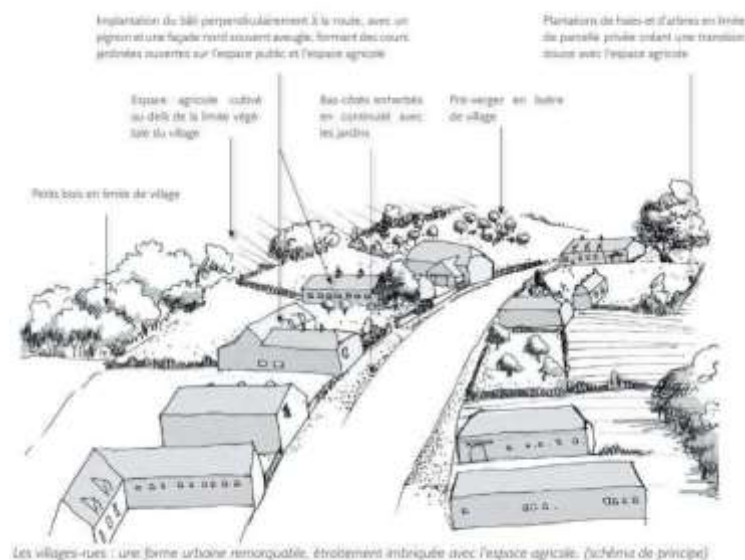


Schéma de Principe des villages-rues (Source : *Référentiel des paysages de l'Aube*)



Exemple de mise en valeur de l'eau dans le développement urbain (Source : *Référentiel des paysages de l'Aube*)



Vallée de la Seine

URBANISATION ET ARCHITECTURE : STRUCTURATION ET EVOLUTION DES PAYSAGES BATIS

Organisation et morphologie de l'urbanisation

L'urbanisation du territoire du SCoT s'est développée en fonction des contraintes naturelles, des réseaux de communication et des activités économiques, générant des formes d'habitat variées et une relation plus ou moins marquée avec l'espace agricole et naturel. Les vallées constituent les principaux axes d'urbanisation, où les villages se sont historiquement implantés sous forme de villages-rues suivant le tracé des cours d'eau et des voies de communication. Ces implantations linéaires sont souvent bien intégrées grâce à des ceintures végétales ou des ripisylves, bien que l'étalement urbain et l'urbanisation diffuse aient progressivement estompé ces transitions.

Dans les plaines agricoles, l'organisation urbaine est plus dispersée, avec des bourgs régulièrement espacés, parfois structurés autour de grandes exploitations. L'agrandissement des parcelles agricoles et la disparition des éléments paysagers intermédiaires, comme les haies et les vergers, ont accentué cette dispersion, rendant les transitions entre espaces bâtis et agricoles plus abruptes. À l'inverse, dans les reliefs plus marqués, l'habitat suit les formes du terrain, avec des villages nichés dans les vallons ou en lisière de forêts, créant un paysage plus cloisonné et contrasté.

L'évolution de ces morphologies urbaines soulève plusieurs enjeux, notamment la gestion des limites entre les espaces bâtis et agricoles, aujourd'hui moins lisibles avec la disparition des lisières végétales et l'extension des lotissements. L'urbanisation en fond de vallée tend aussi à empiéter sur les terres cultivées et les zones humides, modifiant l'équilibre écologique et paysager. Par ailleurs, l'implantation de nouvelles infrastructures, notamment routières et commerciales, a renforcé la fragmentation du territoire et l'uniformisation des formes urbaines.

Architecture et identité bâtie

Matériau traditionnel utilisé en Champagne Crayeuse (Source : *Référentiel des paysages de l'Aube*)



Craie dorée du pays d'Orvin, en Champagne crayeuse.

L'architecture locale est le reflet des ressources naturelles et des traditions de construction propres à chaque territoire. Dans les espaces ouverts, le bâti est souvent bas et massif, avec des matériaux locaux qui assurent une certaine cohérence visuelle. En Champagne Crayeuse, les constructions traditionnelles utilisent la craie et la tuile plate, formant des fermes aux volumes simples et fonctionnels. Ces formes sont parfois déstructurées par l'ajout de nouveaux bâtiments agricoles plus imposants et moins intégrés.

Dans les vallées de la Seine et de l'Aube, la relation entre l'architecture et l'eau est particulièrement visible, avec la présence de moulins, ponts et lavoirs qui structurent les bourgs et rappellent l'importance historique des cours d'eau. Les matériaux varient selon les ressources locales, avec des maisons en pierre, en brique ou en

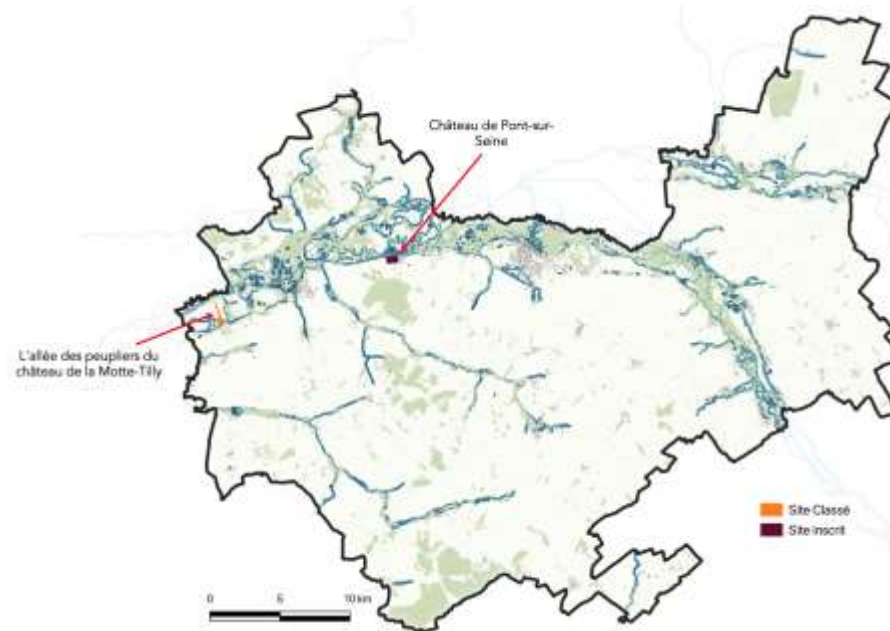
pan de bois, souvent couvertes de tuiles plates ou d'ardoise. L'urbanisation récente, notamment en périphérie des villes, tend à introduire des formes bâties plus standardisées, parfois en rupture avec l'identité architecturale traditionnelle.

Dans les reliefs plus marqués, l'architecture s'adapte au terrain, avec des maisons intégrées aux pentes et une utilisation plus fréquente du bois et de la pierre. L'influence bourguignonne se manifeste par la présence de colombages et de toitures en tuiles plates. Cependant, l'évolution des pratiques agricoles et la transformation des paysages environnants, notamment avec la disparition des vergers et des prairies en périphérie des bourgs, modifient progressivement la perception du bâti dans son environnement.

L'enjeu principal en matière d'architecture est l'adaptation des nouvelles constructions aux paysages existants. L'étalement urbain et la standardisation des formes bâties contribuent à une perte de diversité architecturale et d'ancrage territorial. La préservation des matériaux traditionnels, l'intégration des nouvelles constructions et la revalorisation des

espaces publics sont autant de leviers pour maintenir une cohérence entre patrimoine bâti et évolution des paysages.

Carte des sites inscrits et classés dans le SCoT (Source : Ministère de la



Culture ; Traitement : EAU)

Château de Pont-sur-Seine (Source : patrimoine-pont-sur-seine.asso.fr)



UN PATRIMOINE RICHE, TEMOIN DE L'HISTOIRE DU TERRITOIRE

Les sites inscrits et classés

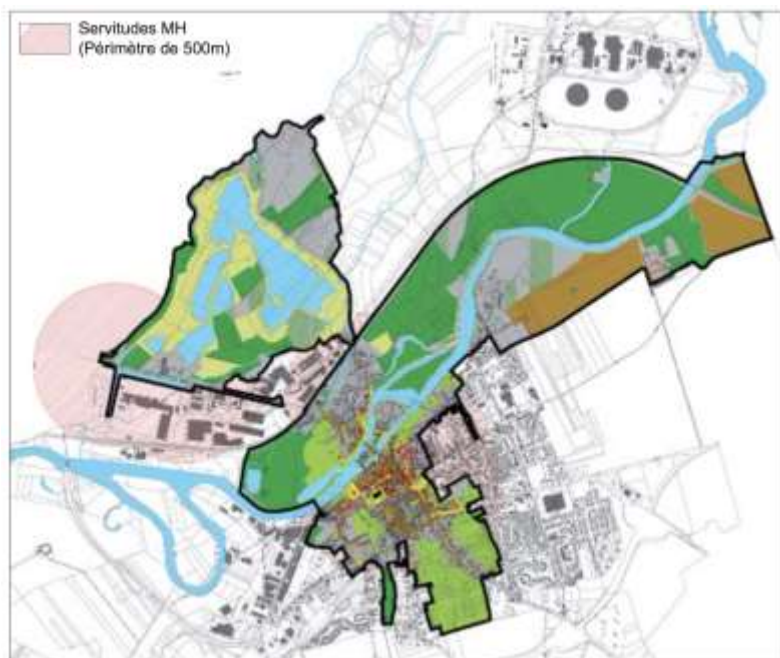
La valeur patrimoniale des paysages exceptionnels et la protection des sites et des monuments naturels ont été instituées par la loi du 21 avril 1906 complétée par la loi du 2 mai 1930. Cette législation s'intéresse aux monuments naturels et aux sites « dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général ». L'objectif est de conserver les caractéristiques du site, l'esprit des lieux et de les préserver de toutes atteintes graves. Les sites inscrits/classés sur liste départementale bénéficient d'une protection stricte à l'intérieur du périmètre de protection (art. L.341-1 à L.341-22 du Code de l'Environnement). Les sites classés bénéficient d'un niveau de protection plus fort que les sites inscrits.

Le territoire du SCoT recense un site inscrit, le château de Pont-sur-Seine (arrêté ministériel du 12/03/1981), et un site classé l'allée des peupliers du château de la Motte-Tilly (décret du 10/12/1969).

Les zones de présomption de prescription archéologique

À ce jour, aucune zone de présomption de prescription archéologique n'a été identifiée sur le territoire.

Plan de délimitation de l'AVAP de Nogent-sur-Seine (Source : Plaquette de présentation de l'Etude pour la création d'aires de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine, Nogent-sur-Seine)



Exemple de la variété de matériaux dans le périmètre de l'AVAP de Nogent-sur-Seine (Source : Plaquette de présentation de l'Etude pour la création d'aires de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine, Nogent-sur-Seine)



Les sites patrimoniaux remarquables
« Les sites patrimoniaux remarquables (SPR) »

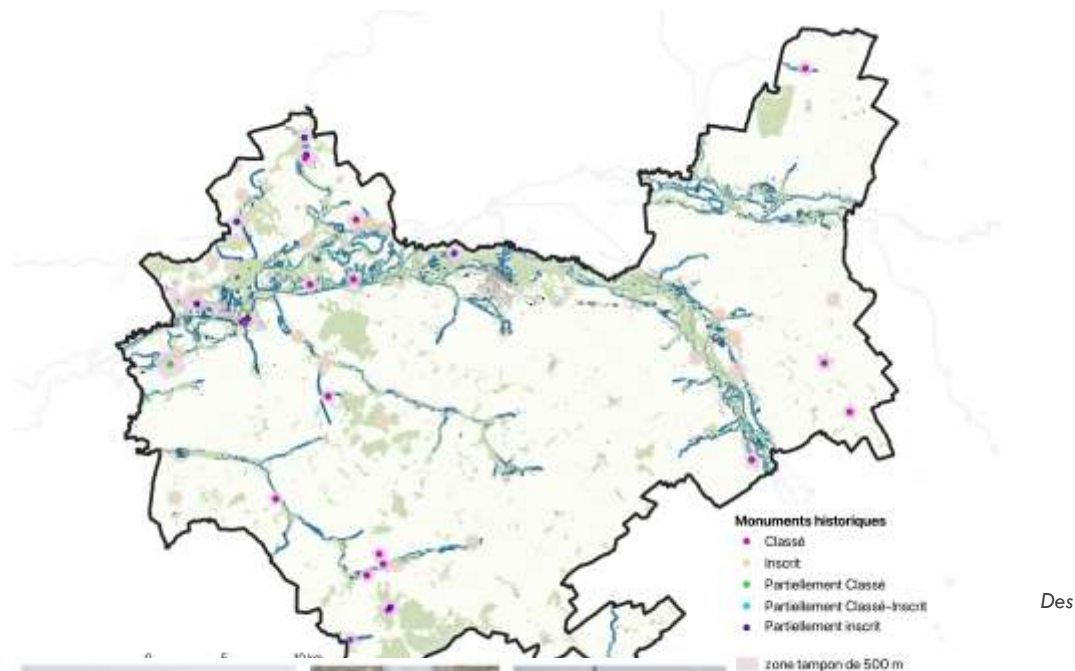
correspondent : à des villes, des villages ou des quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public ; ainsi qu'aux espaces ruraux et paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent, ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur. Ils simplifient la protection des enjeux patrimoniaux et paysagers et se substituent aux AVAP, ZPPAUP et secteurs sauvegardés » (Source : Cerema).

Le territoire compte 1 SPR, anciennement Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), mis en place en le 8 décembre 2015 par la commune de Nogent-Sur-Seine.

Ce SPR couvre les secteurs les plus représentatifs de l'histoire et du paysage nogentais, comprenant un noyau médiéval dense, des faubourgs historiques et des éléments architecturaux emblématiques.

Le dispositif vise plusieurs objectifs : protéger et restaurer le bâti ancien, garantir une harmonie entre architecture contemporaine et patrimoine existant, et encourager l'adoption de matériaux et techniques respectueux des spécificités locales.

Carte des monuments historiques dans le SCoT (Source : Ministère de la Culture ; Traitement : EAU)



L'église Saint-Laurent



L'auditoire



L'hôtel Dieu

monuments historiques à Nogent-sur-Seine (Source : Plaquette de présentation de l'Etude pour la création d'aires de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine, Nogent-sur-Seine)

Des

Les monuments historiques

Un monument historique est un statut juridique attribué à un monument (ou une partie du monument) ou à un objet présentant du point de vue historique, artistique et/ou architectural un intérêt public suffisant pour en rendre désirable la préservation. Il existe deux niveaux de protection : l'inscription et le classement. Aujourd'hui, la protection au titre des monuments historiques, telle que prévue par le livre VI du code du patrimoine, reprenant notamment, pour l'essentiel, les dispositions de la célèbre loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, constitue une servitude de droit public.

Le territoire du SCoT compte 53 monuments historiques, dont : 15 classés, 3 partiellement classés, 9 partiellement inscrits et 26 inscrits.

On compte une forte présence d'édifices religieux (églises et chapelles), mais aussi de monuments funéraires et commémoratifs (menhirs, dolmens), de bâtiments domestiques et agricoles (châteaux, pigeonniers) et d'ouvrages liés à l'histoire urbaine et judiciaire (tribunaux, prisons, ponts).

L'implantation de ces monuments témoigne de l'histoire du territoire, avec une concentration plus importante dans les vallées de la Seine et de l'Aube, où les bourgs ont bénéficié d'un développement ancien, et dans certaines communes du Pays d'Othe, où l'architecture traditionnelle et religieuse marque le paysage.

Monument historique	Catégorie	Date protection	Classement	Statut de propriété	Commune
Eglise Saint-Martin	architecture religieuse	classement le 05/02/1931	Classé	commune	Savières
Eglise Saint-Jacques-le-Majeur	architecture religieuse	inscription le 16/05/1931	Partiellement inscrit	commune	Villenauxe-la-Grande
Menhir dit \"la Pierre-au-Coq\"	architecture funéraire - commémorative - votive	classement le 31/12/1889	Classé	privé indiv.	Avant-lès-Marcilly
Eglise Saint-Nicolas	architecture religieuse	inscription le 17/06/1926	Inscrit	commune	Saint-Nicolas-la-Chapelle
Ancien tribunal et prison		inscription le 25/09/2015	Inscrit	commune	Nogent-sur-Seine
Menhir dit de \"la Grande-Borne\"	architecture funéraire - commémorative - votive	inscription le 14/05/1993	Inscrit	privé	Saint-Aubin
Pierres dites \"le Four gaulois\" et \"Le Réservoir\"	architecture funéraire - commémorative - votive	classement le 03/03/1959	Classé	privé	Marcilly-le-Hayer
Eglise Notre-Dame de l'Assomption	architecture religieuse	classement le 22/11/1990	Classé	commune	Marnay-sur-Seine
Eglise Saint-Jean à la porte latine	architecture religieuse	inscription le 25/10/1948	Inscrit	commune	Louptière-Thénard
Château	architecture domestique	inscription le 11/08/1969	Partiellement inscrit	copropriété	Pouy-sur-Vannes
Dolmen des Blancs fossés	architecture funéraire - commémorative - votive	classement le 29/09/1936	Classé		Marcilly-le-Hayer
Eglise Saint-Ferréol	architecture religieuse	inscription le 21/08/1990	Inscrit	commune	Saulsotte
Pigeonnier de Courtioux	architecture agricole	inscription le 19/11/1990	Inscrit	privé	Saulsotte
Dolmen de Vamprin	architecture funéraire - commémorative - votive	classement le 02/10/1936	Classé	personne privée physique	Marcilly-le-Hayer
Eglise Saint-Pierre-et-Saint-Paul	architecture religieuse	classement le 31/12/1840	Classé		Villenauxe-la-Grande
Eglise Saint-Julien	architecture religieuse	inscription le 25/02/1993	Inscrit	commune	Vallant-Saint-Georges
Monument aux morts		inscription le 09/05/2011	Inscrit		Nogent-sur-Seine
Eglise Saint-Léonard	architecture religieuse	inscription le 29/01/1986	Inscrit	commune	Droupt-Saint-Basle

Menhir dit \"la Pierre au Coq\"	architecture funéraire - commémorative - votive	classement le 03/04/1959	Classé	privé	Soligny-les-Étangs
Eglise Saint-Lupien	architecture religieuse	inscription le 07/05/1926	Inscrit	commune	Saint-Lupien
Ponts et chaussée de l'ancien château de Jaillac	génie civil	inscription le 03/12/1996	Inscrit	commune	Mériot
Dolmen des \"Grèves de Fraicul\"	architecture funéraire - commémorative - votive	inscription le 14/05/1993	Inscrit	privé indiv.	Barbuise
Parcelle E 750 à 772 et 782 à 791 avec leurs vestiges archéologiques enfouis	site archéologique	inscription le 10/10/1995	Inscrit	privé indiv. ; société privée	Rilly-Sainte-Syre
Château de Chavaudon		inscription le 27/02/2014	Partiellement inscrit	privé	Marcilly-le-Hayer
Eglise Saint-Pierre-ès-Liens	architecture religieuse	classement le 06/04/1987	Classé	commune	Chapelle-Vallon
Maison 44 rue du Perrey	architecture domestique	inscription le 23/12/1996	Partiellement inscrit	autre personne publique	Villenauxe-la- Grande
Maison	architecture domestique	inscription le 25/06/1929	Partiellement inscrit	société privée	Nogent-sur-Seine
Ancienne commanderie de Fresnoy	architecture religieuse	classement le 04/01/1994	Partiellement Classé	société privée	Montpothier
Eglise Saint-Laurent	architecture religieuse	inscription le 27/07/1937	Inscrit	commune	Prémierfait
Château de la Motte-Tilly	architecture domestique	classement le 16/09/1946	Partiellement Classé	État ministère de la Culture	Motte-Tilly
Dolmen dit \"du Pavois\"	architecture funéraire - commémorative - votive	inscription le 14/05/1993	Inscrit	privé	Saint-Nicolas-la- Chapelle
Menhir dit de \"la Pierre à l'Abbé\"	architecture funéraire - commémorative - votive	inscription le 14/05/1993	Inscrit	privé	Saint-Loup-de- Buffigny
Menhir dit de \"la Pierre Aiguë\"	architecture funéraire - commémorative - votive	inscription le 14/05/1993	Inscrit	privé	Saulsotte
Dolmen		classement le 11/05/1959	Classé	commune	Bercenay-le- Hayer
Ancien auditoire, rue de l'Auditoire	architecture judiciaire - pénitentiaire - de police	inscription le 19/07/1928	Partiellement inscrit	commune	Nogent-sur-Seine

Eglise Saint-Martin	architecture religieuse	classement le 21/12/1984	Classé	commune	Salon
Station de potiers gallo-romains	site archéologique	classement le 23/09/1937	Classé	privé	Villeneuve-au-Châtelot
Eglise Saint-Remy	architecture religieuse	inscription le 07/05/1926	Inscrit	commune	Périgny-la-Rose
Eglise Saint-Pierre-et-Saint-Paul	architecture religieuse	inscription le 27/07/1962	Inscrit	commune	Motte-Tilly
Ponts de l'ancienne route royale Paris-Bâle	génie civil	inscription le 09/12/1996	Partiellement inscrit	État ministère autre que ministère de la Culture	Mériot
Eglise Sainte-Agnès	architecture religieuse	inscription le 31/05/2010	Inscrit		Fontaine-les-Grès
Ancienne abbaye du Paraclet	architecture religieuse	inscription le 06/07/1925 ; inscription le 28/07/1995	Inscrit		Ferreux-Quincey
Site archéologique au lieu-dit \"Les Grèves\"	site archéologique	inscription le 06/04/1982	Inscrit	commune ; privé	Villeneuve-au-Châtelot
Chapelle Sainte-Madeleine de Resson	architecture religieuse	inscription le 03/12/1930	Partiellement inscrit		Saulsotte
Eglise Saint-Leu	architecture religieuse	inscription le 21/12/1977	Inscrit	commune	Marcilly-le-Hayer
Eglise Saint-Pierre-et-Saint-Paul	architecture religieuse	classement le 08/02/1990	Classé	commune	Grandes-Chapelles
Abbaye de Sellières (Ancienne)	architecture religieuse	inscription le 26/08/1988	Partiellement inscrit		Romilly-sur-Seine
Eglise de l'Assomption	architecture religieuse	inscription le 09/10/2024 ; inscription le 07/05/1926	Inscrit	commune	Villeneuve-au-Châtelot
Eglise de la Nativité de la Vierge	architecture religieuse	inscription le 27/07/1937	Inscrit	commune	Droupt-Sainte-Marie
Château de Droupt-Saint-Basle	architecture domestique	inscription le 20/05/2011	Inscrit	société privée	Droupt-Saint-Basle
Pavillon dit \"de Henri IV\"	architecture domestique	classement le 19/09/1932	Partiellement Classé	commune	Nogent-sur-Seine
Eglise Saint -Martin	architecture religieuse	classement le 15/03/1963	Classé	commune	Pont-sur-Seine
Eglise Saint-Laurent	architecture religieuse	classement le 20/07/1908	Classé		Nogent-sur-Seine

SYNTHESE ET PERSPECTIVE D'EVOLUTION

Le paysage du SCoT est structuré par plusieurs unités paysagères distinctes, principalement la Champagne Crayeuse, le Pays d'Othe et les Vallées de la Seine et de l'Aube. Ces unités reflètent la diversité des reliefs, des milieux naturels, des formes d'urbanisation et du patrimoine architectural.

Le relief du territoire est marqué par des vastes plaines ouvertes en Champagne Crayeuse, des paysages plus vallonnés dans le Pays d'Othe et des vallées alluviales le long de la Seine et de l'Aube. La géologie, influencée par la présence de la craie, façonne les sols et conditionne les usages agricoles. L'hydrographie joue un rôle structurant, notamment dans les vallées où l'eau est omniprésente et façonne les paysages, tandis qu'en Champagne Crayeuse, elle est plus discrète mais influence la diversité des milieux.

Les paysages agricoles sont dominés par de grandes cultures céréalières en Champagne Crayeuse, tandis que le Pays d'Othe conserve encore des vergers traditionnels en déclin. L'intensification des pratiques agricoles a conduit à une simplification des paysages, avec la disparition des structures végétales traditionnelles comme les haies et les arbres d'alignement. Dans les vallées, l'agriculture est plus diversifiée, intégrant prairies et cultures spécifiques liées aux conditions humides.

L'urbanisation du territoire est structurée par une implantation historique des villages en fond de vallée, sous forme de villages-rues bien intégrés. Toutefois, l'étalement urbain et l'urbanisation diffuse modifient progressivement ces structures, avec des extensions parfois mal intégrées aux paysages environnants. Dans les vallées, la présence d'infrastructures et de grandes unités urbaines comme Romilly-sur-Seine et Nogent-sur-Seine influence fortement l'organisation spatiale.

Le patrimoine architectural et urbain constitue un élément central du paysage. De nombreux villages conservent une architecture traditionnelle avec des matériaux locaux (craie, tuiles plates, pans de bois). Le territoire compte 53 monuments historiques, avec une forte concentration d'édifices religieux, de monuments commémoratifs et de bâtiments domestiques ou agricoles. Certains sites bénéficient de protections spécifiques, comme le site patrimonial remarquable (SPR) de Nogent-sur-Seine.

En somme, le territoire est marqué par un équilibre entre paysages naturels, agricoles et bâtis, mais cet équilibre est fragilisé par plusieurs dynamiques contemporaines. La simplification des paysages agricoles, l'étalement urbain, la fermeture progressive des vallées et l'impact croissant des infrastructures sont autant de facteurs qui transforment en profondeur les paysages du SCoT.

Plusieurs enjeux majeurs liés à l'évolution des paysages du territoire du SCoT transparaissent ainsi. Ces enjeux concernent à la fois la préservation des équilibres paysagers, la gestion de l'urbanisation et du patrimoine, ainsi que l'intégration des infrastructures et des dynamiques agricoles :

- Préserver la diversité et la complexité des paysages ruraux : L'uniformisation progressive des paysages agricoles, a entraîné une perte de diversité paysagère et écologique. Il est nécessaire de retrouver une relation plus équilibrée entre les espaces agricoles et les autres milieux (boisés, naturels, humides, urbanisés), en réintroduisant des éléments structurants comme les haies, les ripisylves et les vergers résiduels.
- Favoriser un urbanisme intégré et respectueux du paysage : L'extension des villages et des bourgs modifie les relations entre le bâti et son environnement. Il est essentiel de promouvoir une architecture et un urbanisme de qualité, prenant appui sur les éléments paysagers existants pour créer une continuité entre les différentes composantes du territoire.
- Assurer une transition harmonieuse entre les espaces urbanisés et les paysages agricoles : L'urbanisation diffuse doit être maîtrisée pour éviter des ruptures trop brutales avec l'environnement rural. La préservation des ceintures végétales et la qualité des entrées de villages sont des enjeux majeurs pour maintenir une cohérence paysagère.
- Protéger et valoriser le patrimoine bâti et paysager : La richesse architecturale et historique du territoire, et ses villages à forte identité, nécessite une attention particulière. Il est important d'encourager une restauration adaptée et de veiller à une intégration qualitative des nouvelles constructions.
- Garantir une gestion durable des vallées et des milieux naturels : Les vallées sont des espaces sensibles où l'urbanisation et l'évolution de l'agriculture modifient les équilibres paysagers. La conservation des prairies humides, la maîtrise du développement des peupleraies et la protection des zones inondables constituent des priorités pour maintenir la diversité écologique et paysagère.
- Encadrer l'implantation des infrastructures et équipements énergétiques : Le développement des réseaux routiers et des infrastructures énergétiques transforme les horizons du territoire. La question de leur intégration paysagère est centrale pour éviter une saturation visuelle et préserver les perspectives ouvertes caractéristiques du territoire.
- Renforcer la lisibilité et la cohérence de l'urbanisation : L'organisation des villages, leur morphologie et leur densification doivent être pensées en cohérence avec les paysages existants. Il est nécessaire d'encourager des formes urbaines compactes et une urbanisation mieux intégrée.
- Maintenir et développer l'attractivité paysagère du territoire : La qualité des paysages participe à l'identité et au cadre de vie du territoire, mais aussi à son attractivité touristique. La valorisation des paysages patrimoniaux, constitue un levier de développement local, notamment par la mise en place d'itinéraires paysagers et d'actions de sensibilisation.